

Ecole de Musique de Rouen - Tarifs 2019 / 2020

Cotisations annuelles incluses (25 € frais de dossier + 25 € frais d'adhésion)

Tarif dégressif pour enfants d'une même fratrie inscrits à l'Ecole de Musique de Rouen				
Quotient familial	Cours d'instrument enfant (solfège inclus)	Jardin musical, solfège seul, atelier Percus'Sons	Cours d'instrument moins de 25 ans* 1 semaine sur 2	Cours d'instrument à partir de 25 ans* 1 semaine sur 2
<b>Inférieur à 800</b>				
1 <sup>er</sup> enfant	275 €	215 €	175 €	215 €
2 <sup>e</sup> enfant	250 €	190 €		
3 <sup>e</sup> enfant et +	230 €	170 €		
<b>de 801 à 1100</b>				
1 <sup>er</sup> enfant	285 €	225 €	190 €	230 €
2 <sup>e</sup> enfant	260 €	200 €		
3 <sup>e</sup> enfant et +	240 €	180 €		
<b>de 1101 à 1400</b>				
1 <sup>er</sup> enfant	295 €	230 €	200 €	240 €
2 <sup>e</sup> enfant	275 €	210 €		
3 <sup>e</sup> enfant et +	265 €	200 €		
<b>de 1401 à 1700</b>				
1 <sup>er</sup> enfant	305 €	235 €	210 €	250 €
2 <sup>e</sup> enfant	285 €	215 €		
3 <sup>e</sup> enfant et +	275 €	205 €		
<b>de 1701 à 2000</b>				
1 <sup>er</sup> enfant	315 €	240 €	220 €	260 €
2 <sup>e</sup> enfant	295 €	220 €		
3 <sup>e</sup> enfant et +	285 €	210 €		
<b>de 2001 à 2500</b>				
1 <sup>er</sup> enfant	325 €	245 €	230 €	275 €
2 <sup>e</sup> enfant	305 €	225 €		
3 <sup>e</sup> enfant et +	295 €	215 €		
<b>supérieur à 2500</b>				
1 <sup>er</sup> enfant	335 €	250 €	240 €	290 €
2 <sup>e</sup> enfant	315 €	230 €		
3 <sup>e</sup> enfant et +	305 €	220 €		
<b>Extérieur</b>			* solfège facultatif sans supplément	
1 <sup>er</sup> enfant	630 €			
2 <sup>e</sup> enfant et +	580 €			

L'inscription à un cours d'instrument permet de prendre part sans supplément de cotisation à une activité vocale ou instrumentale du tableau ci-dessous

Activités collectives hors tarification selon quotient familial / rouennais ou extérieurs	
<b>Eveil musical</b> (niveau moyenne section maternelle) priorité aux rouennais	180 €
<b>Chœur</b> activité unique	114 €
<b>Chœur</b> 2 <sup>e</sup> activité ou <b>chorale d'enfants</b>	64 €
<b>Ens. instrumental</b> activité unique (orchestre, jazz band, musiques actuelles)	128 €
<b>Ens. instrumental</b> 2 <sup>e</sup> activité	78 €

**PAIEMENT DE LA COTISATION**

Chèques à rédiger à l'ordre de l'association « Ecole de Musique de Rouen »

Pas de chèque collectif pour une famille ; merci d'indiquer le nom et le prénom de l'élève au dos de chaque chèque

Si cotisation supérieure à 200 €, possibilité de fractionner le paiement en 2 chèques remis lors de l'inscription :

- un acompte de 170 € (rouennais) ou 370 € (extérieur) encaissé en septembre ou octobre
- le solde encaissé en décembre

Certaines aides financières sont acceptées ; un chèque de caution du montant de chaque aide sollicitée sera nécessaire jusqu'à la prise en charge effective par l'organisme :

- Le « Pass-Jeune » du Département 76 (pour les 6 à 17 ans des familles bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire)
- Le « Contrat Partenaire Jeune » de la Ville de Rouen (selon conditions de ressources voir site Rouen.fr)
- L'« Atout Normandie » de la région (pour les 15 /25 ans)

**EN CAS D'ANNULATION OU D'ARRET DE L'ACTIVITE**, les frais de dossier et d'adhésion restent toujours acquis à l'association.

Les frais de scolarité peuvent faire l'objet d'un remboursement si la demande en est formulée par écrit ou par mel au plus tard le 10 septembre. Aucun remboursement n'est envisageable au-delà de cette date (sauf cas de force majeure)

**INFORMATION SUR LE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION (BUDGET 2018/2019)**

subventions Ville de Rouen 79 % ; cotisations des adhérents 17 % ; autres recettes 4 %